

# Mise au concours

de

## travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

---

### Mise au concours.

---

Les travaux de *terrassement, maçonnerie, pierre de taille, charpenterie, couverture, ferblanterie, menuiserie, vitrerie, parqueterie, poêlerie, peinture et tapisserie* pour un *bâtiment des douanes à Jüppen*, commune de Full (Argovie), sont mis au concours. Les plans, conditions et formulaires de soumission sont déposés au bureau des douanes à Jüppen, où les intéressés pourront en prendre connaissance. Le 21 courant s'y trouvera un fonctionnaire de la direction soussignée, qui donnera aux intéressés les renseignements ultérieurs désirés.

Les offres devront être adressées à cette direction, sous enveloppe fermée et affranchie, portant la suscription: Offre pour bâtiment des douanes à Jüppen, d'ici au 26 de ce mois inclusivement.

Berne, le 15 juin 1894.

*Direction  
des travaux publics de la Confédération.*

---

### Mise au concours.

---

Les travaux de *démolition, maçonnerie, pierre de taille, crépissage, charpenterie, menuiserie, couverture en ciment ligneux, ferblanterie et grosse serrurerie*, la *fourniture des fers laminés et des colonnes en fonte* et la *construction des parasoudres* pour la *transformation de l'ancien dépôt de la régie des alcools à Berthoud* sont mis au concours. Les plans, conditions et formulaires de soumission sont déposés auprès de l'administration soussignée (palais fédéral, pavillon ouest, bureau n° 105), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous enveloppe fermée et affranchie, portant la suscription: Offre pour dépôt d'alcool à Berthoud, d'ici au 26 courant inclusivement.

Berne, le 15 juin 1894.

*Direction  
des travaux publics de la Confédération.*

---

## Mise au concours.

---

Pour la construction du nouveau palais fédéral, pavillon central, les travaux suivants sont mis au concours, savoir:

1. les travaux de démolition et de terrassement;
2. tous les travaux de maçonnerie, de pose et de pierre de taille (molasse) pour l'édifice, y compris la terrasse;
3. les travaux en pierre dure pour la terrasse et pour l'extérieur de l'édifice.

Les plans, avant-métrés et conditions sont déposés au bureau de la direction des travaux (bâtiment-annexe du casino), où les intéressés pourront en prendre connaissance et recevoir les renseignements ultérieurs, les formulaires de soumission et les cahiers de charges.

Les offres pour une partie ou l'ensemble de ces travaux doivent être adressées sous enveloppe fermée et affranchie, portant la suscription: Offre pour le palais fédéral, pavillon central, à l'administration soussignée d'ici au 18 juillet prochain inclusivement.

Berne, le 19 juin 1894. [4.]..

*Direction  
des travaux publics de la Confédération.*

---

## Mise au concours de lots de distillerie.

---

En vertu des articles 1 et 2 de la loi fédérale sur les spiritueux, du cahier des charges du 2 juin 1894 et de l'arrêté du conseil fédéral du 5 du même mois, la livraison annuelle de 25,000 hectolitres d'alcool indigène à la régie est mise au concours.

Les soumissions doivent être adressées sur formulaire spécial, d'ici au 24 courant, à la régie des alcools à Berne. Cette dernière fournira, aux soumissionnaires, les formulaires nécessaires avec cahier des charges.

Berne, le 6 juin 1894. [3.]..

*Département fédéral des finances  
et des douanes.*

---

## Mise au concours.

---

La place de **contrôleur** au bureau des douanes suisses à Constance (Bade) est mise au concours. Les offres doivent être adressées, d'ici au 23 courant, à la direction des douanes à Schaffhouse.

Berne, le 12 juin 1894. [2..]

*Direction générale des douanes.*

---

## Mise au concours.

---

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Facteur** postal et messenger à Egnach (Thurgovie). S'adresser, d'ici au 3 juillet 1894, à la direction des postes à Zurich.

2) **Télégraphiste** à Seewen (Schwyz). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 23 juin 1894, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

---

1) **Facteur** postal à Nyon (Vaud). S'adresser, d'ici au 26 juin 1894, à la direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Aigle (Vaud). S'adresser, d'ici au 26 juin 1894, à la direction des postes à Lausanne.

3) **Buraliste** postal à Glovelier (Berne). S'adresser, d'ici au 26 juin 1894, à la direction des postes à Neuchâtel.

4) **Facteur** postal à Rorbas (Zurich).

5) **Dépositaire** postal, facteur et messenger } S'adresser, d'ici au 26  
à Todtnacht (Thurgovie). } juin 1894, à la direction  
des postes à Zurich.

6) **Télégraphiste** à Seewen (Schwyz). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 23 juin 1894, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

---

# Organe de publicité

pour

## les avis en matière de transports et tarifs

### des chemins de fer et bateaux à vapeur

sur

### territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

---

Annexe à la feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

---

N<sup>o</sup> 25.

Berne, le 20 juin 1894.

## II. Règlements et classification des marchandises.

### D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

353. ( $\frac{25}{84}$ ) *Tarif néerlandais des marchandises avec Bâle. Provision pour remboursement et avances en espèces.*

Dans le trafic néerlandais des marchandises dès Bâle on percevra à l'avenir une provision de  $\frac{1}{2}\%$ , au minimum 10 pfennigs, sur les remboursements et avances en espèces du montant de 8 marks et au-dessus.

Carlsruhe, le 14 juin 1894.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

---

## III. Service des voyageurs et des bagages.

### A. Service suisse.

354. ( $\frac{25}{84}$ ) *Tarif direct pour le transport des voyageurs et des bagages entre les stations des chemins de fer du Saignelégier—Chaux-de-fonds, d'une part, du Jura neuchâtelois et du Ponts-Sagne-Chaux-de-fonds, d'autre part.*

Le 4 juillet 1894, ce nouveau tarif direct entrera en vigueur et pourra être consulté dans toutes les stations intéressées.

Neuchâtel, le 19 juin 1894.

Direction du ch. d. f. du Jura-neuchâtelois.

**Taxes exceptionnelles.**

**355. ( $\frac{2}{3}$ )** *Facilités de transport pour la visite de l'exposition industrielle cantonale à Zurich 1894.*

Pour faciliter la fréquentation de l'exposition industrielle cantonale à Zurich, nous accordons pendant sa durée les faveurs suivantes pour le service des voyageurs :

1. Prolongation d'un jour de la durée de validité de tous les billets d'aller et retour des stations du Nord-Est suisse et du Bötztberg aux stations de la ville de Zurich.
2. Emission de billets spéciaux de retour, particulièrement modérés, avec coupon d'entrée à l'exposition et de la durée de validité ordinaire, des stations du Nord-Est suisse et du Bötztberg, avec une distance d'au moins 21 kilomètres de Zurich, ainsi que de Waldshut à Zurich (gare principale) resp. Zurich-Enge ou Zurich-Stadelhofen.

Jusqu'à nouvel avis ces billets spéciaux ne seront délivrés que les jours de la semaine.

Zurich, le 13 juin 1894.

Direction du Nord-Est suisse.

---

## IV. Service des marchandises.

### A. Service suisse.

**356. ( $\frac{2}{3}$ )** *Tarif des marchandises en service interne S T B, du 1<sup>er</sup> janvier 1890. II<sup>me</sup> annexe.*

Le 5 juillet 1894 entrera en vigueur une II<sup>me</sup> annexe au tarif susmentionné, contenant des modifications aux observations du tarif principal, un nouveau tarif exceptionnel n° 21 pour le transport des pierres, etc., et une addition au tarif exceptionnel n° 24 pour le transport des bois, de la tourbe et poussière de tourbe.

Des exemplaires de cette annexe s'obtiennent gratuitement soit par notre administration, soit par l'entremise de nos stations.

Hochdorf, le 13 juin 1894.

Direction d'exploitation du ch. d. f. du Seethal suisse.

**357. ( $\frac{3}{4}$ )** *Tarif des marchandises A S B—N O B et V S B, du 1<sup>er</sup> juin 1894. IV<sup>me</sup> annexe.*

Le 4 juillet 1894 entrera en vigueur une IV<sup>me</sup> annexe au tarif des marchandises A S B—N O B et V S B, du 1<sup>er</sup> juin 1890.

Outre diverses modifications de distances et de taxes, celui-ci contient l'admission du chemin de fer de montagne Rorschach-Heiden et du chemin de fer du Tössthal au service direct avec le A S B. On peut se procurer

des exemplaires de cette annexe directement auprès des administrations intéressées ou par l'intermédiaire des stations.

Bâle, le 18 juin 1894.

**Comité de direction du Central suisse.**

---

**Taxes exceptionnelles.**

**358. ( $\frac{2}{3}\frac{5}{4}$ ) *Transport de vaisselle de Zurich à Lugano et retour.***

Pour le transport d'un wagon complet de vaisselle, destinée à la cantine de la fête fédérale de gymnastique de Lugano, la taxe du tarif spécial III sera appliquée par voie de détaxe de Zurich à Lugano et vice-versâ.

Zurich, le 18 juin 1894.

**Direction du Nord-Est suisse.**

---

**B. Service avec l'étranger.**

**359. ( $\frac{2}{3}\frac{5}{4}$ ) *Service des marchandises nord-allemand—suisse. Taxes Arlen-Rielasingen—Eilenburg et Nieder-Schönweide (Johannisthal).***

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1894, pour le trafic entre Arlen-Rielasingen, d'une part, et Eilenburg et Nieder-Schönweide, stations des chemins de fer de l'Etat prussien, d'autre part, les taxes suivantes entreront en vigueur :

	Classes	
	A.	B.
Arlen-Rielasingen—Eilenburg . . . . .	607	536
»       »       —Nieder-Schönweide . . . . .	724	641

Zurich, le 18 juin 1894.

**Direction du Nord-Est suisse.**

---

**Taxes exceptionnelles.**

**360. ( $\frac{2}{3}\frac{5}{4}$ ) *Transport de brai sec et de colophane Bordeaux-Bastide—Ballwil et Zurich.***

Pour le transport de *brai sec* et de *colophane* par wagon complet de 10 000 kg. de Bordeaux-Bastide à Zurich et Ballwil, les taxes exceptionnelles ci-après entrent immédiatement en vigueur :

	Cent. par 100 kg.
Verrières-transit (Bordeaux-Bastide)—Ballwil . . . . .	154
»       »       —Zurich . . . . .	136

Berne, le 18 juin 1894.

**Direction du Jura-Simplon.**

---

## C. Service de transit.

### Taxes exceptionnelles.

#### 361. ( $\frac{25}{94}$ ) *Exposition internationale des objets de papier à Paris.* *Réduction de taxes.*

Pour les envois provenant de l'Autriche-Hongrie destinés pour l'exposition internationale des objets de l'industrie papetière, ayant lieu du 23 juillet au 23 novembre 1894 à Paris, et qui n'auront pas été vendus, les taxes réduites suivantes seront appliquées pour leur retour, savoir :

	Grande vitesse.	Expéditions partielles.	Wagons complets de	
			5000 kg.	10 000 kg.
Delle-transit—Romanshorn-transit .	120	67	65	63
» —Buchs-transit .	210	112	103	93

St-Gall, le 14 juin 1894.

**Direction de l'Union suisse,**  
administration en charge de l'Association des chemins de fer suisses.

### Détaxes.

#### 362. ( $\frac{25}{94}$ ) *Transports de bois pour fûts Buchs-transit (Barcs)—* *Verrières-transit et Genève-transit (midi de la France). Détaxes.*

Aux transports de bois pour fûts par charges de 10 000 kg. ou payant pour ce poids, les taxes exceptionnelles ci-dessous seront accordées par voie de détaxe.

	Francs par 1000 kg.
Buchs-transit—Verrières-transit . . . . .	9. 75
» —Genève-transit . . . . .	12. 35

Le prix pour Verrières-transit est applicable aux envois destinés aux stations de la ligne Châlon-sur-Saône-Mâcon-Belleville-St-Germain au Mont-d'Or-Collonges-Fontaines, celui de Genève-transit aux transports aux stations au midi de Collonges-Fontaines et de Lyon (les deux rives du Rhône).

St-Gall, le 14 juin 1894.

**Direction de l'Union suisse.**

## D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

#### 363. ( $\frac{25}{94}$ ) *Association sud-ouest allemande, tarif des marchandises,* *livret 6 (chemin de fer Baden—Main-Neckar).* *Complément du tarif exceptionnel n° 4.*

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1894 la station Weinheim avec les taxes ci-après sera comprise dans le tarif exceptionnel n° 4 pour fer et acier, etc. :

de Weinheim à	Taxes pour 100 kg. en marks.	
	a.	b.
Bâle . . . . .	1. 19	0. 92
Constance . . . . .	1. 41	1. 09
Schaffhouse . . . . .	1. 36	1. 05
Singen . . . . .	1. 29	1. —
Waldshut . . . . .	1. 41	1. 09

Carlsruhe, le 11 juin 1894.

Direction générale d. ch. d. f. badois.

## Communications du département des chemins de fer.

### 1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvées le 15 juin 1894 :

1. Taxes réduites pour billets double course, munis d'un ticket, pour visiter l'exposition industrielle cantonale, dès les stations du chemin de fer du Sihlthal à Zurich-Selnau.

2. Réduction de taxes par voie de détaxe pour le transport de marchandises qui, conformément au règlement pour objets destinés aux expositions, sont expédiés en transit par la Suisse, en retour des expositions réunies de Milan qui durent jusqu'à fin octobre.

Approuvés le 16 juin 1894 :

1. Annexe au règlement d'exploitation pour le chemin de fer du Stanserhorn, du 23 août 1893, comprenant des taxes réduites pour le transport de forestiers, ouvriers et employés d'hôtel.

2. Taxes pour billets circulaires Bâle S C B—Stein et Säkingen—Schopfheim—Bâle gare badoise et Bâle S C B—Stein—Koblenz—Waldshut—Bâle gare badoise, ainsi qu'une déclaration de validité des billets double course Bâle—Rheinfelden et Bâle—Stein, soit Säkingen pour le retour par la ligne badoise, soit des billets badois pour la route suisse, moyennant observation de prescriptions déterminées.

Approuvées le 18 juin 1894 :

1. Taxes réduites pour le transport de brai sec et de colophane par wagons de 10 000 kg. des Bordeaux-Bastide à Ballwil et Zurich en ce qui concerne les sections Verrières-transit—Ballwil et Zurich.

2. Taxes directes pour les classes de tarif A et B pour les relations Arlen-Rielasingen-Eilenbourg et Nieder-Schönweide (Johannisthal) comme complément du livret 5, 1<sup>re</sup> division, des tarifs des marchandises nord-allemands—suisses.

3. Réduction de taxes pour le transport de vaisselle de Zurich à Lugano lors de la fête fédérale de gymnastique.

Approuvé le 19 juin 1894 :

Tarif pour le transport des voyageurs et des bagages entre quelques stations du chemin de fer Saignelégier—Chaux-de-fonds, d'une part, et les stations des chemins de fer du Jura neuchâtelois et du Ponts-Sagne-Chaux-de-fonds, d'autre part.



## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1894
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.1894
Date	
Data	
Seite	1142-1144
Page	
Pagina	
Ref. No	10 071 606

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.